



Délai pour réclamer le paiement d'une facture

Par **athenascot**, le **08/02/2008 à 09:16**

Bonjour, rn
je suis présidente d'une association privée qui gère la cantine-garderie de l'école communale. rn
il s'avère qu'une famille nous doit 2 factures de cantine d'un montant total de 70 euros pour les mois de octobre et novembre 2006. rn
cette famille a déménagé mi-novembre. nous avons pu leur réclamer cette dette mais la famille ne nous a pas payé; depuis octobre 2007, cette famille est revenue habiter dans une commune voisine de la nôtre. rn
nous avons donc relancé cette famille par lettre. rn
bien sûr, la dame nous dit qu'elle a payée et en liquide mais ce n'est pas vrai !! rn
je voudrais savoir, quels sont délais dont nous disposons pour réclamer cette dette ? rn
merci rn
athenascot

Par **Jurigaby**, le **08/02/2008 à 12:10**

Bonjour. rn
3 ans me semble t'il. rn
C'est à elle de prouver qu'elle a bien acquittée sa dette et non à vous. rn
Elle n'aura aucune chance devant un juge.